



Onzième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 28 de l'ordre du jour

CREATION D'UNE RESERVE MONDIALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES : RAPPORT DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Déclaration du représentant du Costa-Rica à la Deuxième Commission,
le 11 janvier 1957

Monsieur le Président,

Si ma délégation a tenu à ouvrir la discussion générale sur le point de l'ordre du jour intitulé "Création d'une réserve mondiale de produits alimentaires", ce n'est pas seulement parce que c'est elle qui, il y a deux ans, a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais aussi parce que le Costa-Rica, en tant que pays sous-développés, est intéressé au plus haut point par cette question; c'est d'ailleurs ce qui l'a incité à faire revivre au sein des Nations Unies l'action énergique entreprise à l'issue de la deuxième guerre mondiale pour donner aux problèmes alimentaires du monde la solution durable qui s'impose.

En vérité, il est surprenant de constater combien cette question a retenu l'attention pendant les années 1945-1946, de constater le nombre d'idées et de projets altruistes et originaux qui ont été soumis aux organismes internationaux qui se créaient alors. A ce propos, il me semble que nous devons une fois de plus saluer le nom illustre de Sir John Boyd Orr, champion de ces idées et de tant d'autres initiatives généreuses.

Quand nous avons traité cette question pour la première fois, au cours de la neuvième session de l'Assemblée générale, la délégation du Costa-Rica a rappelé que la Réunion spéciale sur les problèmes urgents d'alimentation, tenue à Washington en mai 1946 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture, avait recommandé la mise au point d'un système : "pour éviter la concurrence déréglée des pays faisant des achats de denrées alimentaires déficitaires", et l'adoption de mesures "afin que tous les pays présentant des demandes puissent y participer d'une manière équitable"; elle avait recommandé enfin la création d'un "organisme intergouvernemental d'allocation" qui aurait "pour objectif de développer le sens de la responsabilité collective parmi les différents pays, en ce qui concerne les besoins des autres pays".

A cette époque, c'était l'UNRRA - organisme créé expressément pour résoudre la crise du moment - qui s'occupait de la situation alimentaire du monde, mais la Réunion de Washington a estimé qu'il fallait faire davantage, et que l'organisme temporaire (l'UNRRA) devait être remplacé par un organisme permanent. La Réunion a reconnu que c'était à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qu'il appartenait de créer cet organisme de caractère permanent, ou tout au moins d'étudier en détail tout plan tendant à sa création.

Dans cet esprit et en vue de la création "dans un avenir rapproché" d'un organisme qui serait chargé de s'occuper de certains problèmes internationaux en rapport avec l'action entreprise pour combattre la crise dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, la Réunion de Washington avait prié le Directeur général de la FAO "de présenter à la prochaine Conférence de la FAO un aperçu des organisations intergouvernementales qui existent déjà ou dont la création est envisagée, et dont le but sera de s'occuper des problèmes à long terme dans le domaine de la production, de la distribution et de la consommation des denrées alimentaires et des produits agricoles, y compris les risques d'accumulation d'excédents". Elle l'avait prié en outre "de soumettre à la Conférence des propositions visant à étendre les fonctions des organisations existantes ou tendant à créer celles que le susdit aperçu estimera nécessaires". Elle l'avait prié enfin de tenir compte en rédigeant ces propositions : "a) de la nécessité d'assurer la coopération la plus étendue entre les pays et les organismes intergouvernementaux intéressés chargés d'accroître la production et la consommation de denrées alimentaires et des produits agricoles; b) de la nécessité de prendre des mesures efficaces en vue de prévenir de nouvelles pénuries ou l'accumulation d'excédents de produits alimentaires et de produits agricoles, et de parer ou aux pénuries ou aux excédents qui pourraient se produire à l'avenir". Finalement, la Réunion avait recommandé que toutes conclusions de la Conférence de la FAO soient soumises aux Nations Unies.

/...

C'est dans ces circonstances que Sir John Boyd Orr qui était alors Directeur général de la FAO, rédigea le rapport dont le représentant de mon pays à la neuvième session de l'Assemblée générale a pu dire qu'il "marquait une véritable étape dans l'histoire de l'intégration économique de l'humanité". Il ressortait, en effet, de ce rapport, que l'organisme permanent, si on venait à le créer, devrait nécessairement avoir un mandat plus étendu que celui qui était envisagé par la Réunion de Washington.

Pour rédiger son rapport, Sir John Boyd Orr s'était fondé sur un fait incontestable, à savoir que le problème des denrées alimentaires n'est pas seulement une question de pénuries et d'excédents, mais est essentiellement un problème d'instabilité des prix.

Ce rapport envisage les trois aspects fondamentaux : les secours en période de crise, la stabilisation des prix et l'absorption des excédents. Ces trois questions forment un tout dont le rapport envisageait de confier la solution à un Conseil mondial de l'alimentation qui aurait rempli les fonctions suivantes :

- a) Stabilisation des prix des denrées sur le marché mondial, y compris la prestation des fonds nécessaires pour stabiliser les opérations;
- b) Constitution d'un stock mondial des denrées nécessaires pour parer à toute crise que pourraient provoquer, n'importe où dans le monde, des récoltes déficitaires.

La Conférence de la FAO, qui se tint à Copenhague, accepta les deux objectifs généraux exposés dans le rapport, et elle reconnut qu'il importait de créer sur le plan international les rouages nécessaires pour atteindre ces objectifs. A cet effet, elle constitua une Commission préparatoire, composée de 16 pays membres de la FAO, qu'elle chargea d'étudier toutes les propositions formulées à ce sujet.

On se rend compte aujourd'hui que toutes ces mesures étaient très prématurées. La Commission préparatoire s'est réunie en octobre 1946, c'est-à-dire quelques mois à peine après la fin de la guerre, quand le monde envisageait le problème - et il ne pouvait en être autrement - du point de vue de la crise alimentaire qu'il traversait alors. Ce n'était malheureusement pas le moment propice pour envisager des solutions durables, car il fallait avant tout parer d'urgence à de nombreux besoins. Aussi, bien qu'elle ait abouti à des conclusions identiques à celles de Sir John Boyd Orr, la Commission préparatoire recommanda-t-elle des mesures qui s'écartaient du rapport et qui avaient davantage le caractère de mesures temporaires que celui de solutions permanentes et stables.

/...

Quelques années s'écoulèrent. En 1954, le Gouvernement du Costa-Rica estima que le moment était peut-être venu d'envisager de nouveau des solutions durables. Si, comme l'affirmait la FAO, "le problème de l'alimentation de l'humanité avait déjà dépassé, heureusement, le stade purement technique des questions de production, pour se heurter à des problèmes d'ordre économique, social et même politique d'une grande ampleur internationale", le moment était sans doute venu pour l'Assemblée générale des Nations Unies de se saisir, comme l'avait recommandé la Réunion de Washington sur les problèmes urgents d'alimentation, du problème de l'alimentation de l'humanité.

En toute humilité et sans prétendre offrir de formules magiques, mon pays a soumis cette question à l'Assemblée générale. Nous ne demandons pas à la neuvième session et nous ne demandons pas maintenant une solution hâtive du problème. A nos yeux, la question est d'une telle importance, ses ramifications sont si vastes et nombreuses qu'il faut recueillir le plus de renseignements possible avant d'adopter des décisions de caractère définitif.

C'est dans cet esprit que ma délégation a été heureuse de s'associer aux délégations de l'Arabie Saoudite, de l'Australie, de la Bolivie, de la France, de l'Indonésie, des Pays-Bas, du Pérou, du Salvador et de l'Uruguay pour présenter à cette Deuxième Commission un projet de résolution qui est devenu la résolution 827 (IX) de l'Assemblée générale; par cette résolution, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'inviter la FAO à rédiger un rapport complet et documenté sur ce qui avait été fait et sur ce qui se faisait dans ce domaine, rapport qui serait soumis à l'examen du Conseil économique et social, qui à son tour, rendrait compte à l'Assemblée générale de cette question en faisant connaître ses conclusions.

C'est ainsi, Monsieur le Président, que nous sommes saisis aujourd'hui du rapport de la FAO et du rapport du Conseil économique et social.

Ma délégation a été très favorablement impressionnée par le rapport documenté, détaillé et complet que la FAO a rédigé sur la question, d'autant plus qu'en dernière analyse ce rapport va plus loin que ne le demandait, à notre avis trop modestement, la résolution 827 (IX).

En effet, si l'Assemblée générale s'est déclarée convaincue de la nécessité de poursuivre l'action nationale et la coopération internationale, tant "en vue d'élever les niveaux de production et les normes de consommation des produits alimentaires en de nombreuses régions du monde où la famine ou la sous-alimentation chronique

/...

est un problème majeur" que pour "éviter que les prix agricoles ne subissent des fluctuations à court terme trop importantes et encourager à cette fin l'utilisation rationnelle des excédents agricoles", et si l'Assemblée générale a ainsi fixé les deux objectifs à atteindre, il n'en est pas moins vrai que la possibilité envisagée par l'Assemblée générale, dans le cadre concret d'une réserve mondiale éventuelle de produits alimentaires, était que ladite réserve puisse "jouer le rôle d'une institution qui contribuerait à porter secours en cas d'urgence et à combattre les fluctuations de prix exagérées".

Ainsi, la résolution fixait deux objectifs, peut-être lointains et peut-être ambitieux, mais utiles, précieux et dignes qu'on lutte pour les atteindre. En même temps, l'Assemblée générale envisageait deux tâches plus immédiates pour la réserve mondiale de produits alimentaires.

Le rapport de la FAO n'est que plus digne d'éloges lorsqu'on constate que la FAO ne s'est pas bornée à étudier les deux tâches immédiates, mais a également étudié les deux objectifs lointains, et qu'elle a retenu pour ces quatre questions non seulement la possibilité de créer une réserve mondiale de produits alimentaires, mais aussi d'autres solutions qui, de l'avis de ma délégation, doivent être étudiées conjointement, dans le cadre du point de l'ordre du jour qui retient aujourd'hui l'attention de la Commission.

Résolution relative aux secours en cas d'urgence

Pour ce qui est de "contribuer à porter secours en cas d'urgence" - objectif que la résolution 827 (IX) jugeait réalisable pour une réserve de produits alimentaires - le rapport de la FAO formule une idée nouvelle et des plus intéressante lorsqu'elle déclare que ses experts "ont exprimé l'avis que le meilleur moyen d'assurer aux opérations de secours toute la rapidité et toute la souplesse voulues serait de créer un Fonds international de secours, doté de ressources financières suffisantes pour acheter en temps utile des approvisionnements de secours, selon les conditions et les besoins, plutôt que de créer une réserve alimentaire de crise qui serait propriété internationale...".

Dans sa résolution 621 (XXII), le Conseil économique et social a déjà demandé au Secrétaire général, "agissant en consultation avec la FAO et avec les autres organisations et les experts qu'il jugera nécessaires... d'indiquer s'il est possible d'utiliser - et, dans l'affirmative, de quelle manière - les réserves de produits alimentaires pour remédier aux pénuries imprévisibles de produits alimentaires".

Nous pensons, Monsieur le Président, qu'il serait peut-être opportun de demander en même temps à la FAO de développer, sous une forme quelconque, son idée d'un Fonds international de secours et les possibilités de le mettre en pratique.

Ma délégation n'a pas cru un seul instant que l'idée d'une réserve de produits alimentaires soit la panacée capable de remédier à tous les maux, ni la seule formule permettant de s'y attaquer. C'est pourquoi elle retient l'initiative de la FAO relative au Fonds international de secours et elle se propose de prêter tout le concours nécessaire pour essayer de déterminer comment on pourrait la mettre en pratique.

Fluctuations de prix exagérés

Combattre les fluctuations de prix exagérées était une autre des fonctions que la résolution 827 (IX) envisageait pour la réserve mondiale de produits alimentaires. Le rapport de la FAO est, en principe, favorable à cette idée. Toutefois, il nous expose un certain nombre d'obstacles d'ordre pratique en raison desquels il serait difficile d'affirmer à l'heure actuelle que la création de la réserve permettrait d'atteindre cet objectif.

Néanmoins, le rapport de la FAO, comme les débats qui se sont déroulés au Conseil économique et social, et les résolutions adoptées par le Conseil, ouvre la voie à l'étude d'un système visant à coordonner les diverses réserves nationales, de manière qu'elles puissent répondre aux objectifs visés dans la mesure où disparaîtraient les obstacles signalés par la FAO

Ce système pourrait s'insérer dans le cadre de la FAO; il serait bon que la FAO examine si elle est en mesure d'assumer une telle fonction et, dans l'affirmative, sous quelle forme et dans quelles conditions, qu'elle étudie toutes autres suggestions constructives.

Elevation des niveaux de production et de consommation; lutte contre la malnutrition

Un des buts que l'Assemblée générale s'est assigné dans sa résolution 827 (IX) était d'"élever les niveaux insuffisants de la production et de la consommation alimentaires et lutter contre la malnutrition chronique".

Sur ce point, le rapport de la FAO suggère que "si les stocks excédentaires de produits alimentaires étaient consacrés au développement, soit sous la forme de contributions supplémentaires en produits alimentaires versées à un fonds international spécial, tel que le SUNFED envisagé, soit par d'autres voies, notamment

/...

par des accords bilatéraux, il conviendrait de considérer ce problème sur un plan plus vaste : celui de la lutte contre la pauvreté chronique...".

Pourquoi, Monsieur le Président, n'étudierait-on pas cette possibilité, que la délégation brésilienne a esquissée mercredi dernier et qui consiste à créer ce "capital de produits alimentaires" dans le cadre du SUNFED?

Il y a là une idée constructive qu'il faut étudier avec soin.

Utilisation rationnelle des excédents

"Encourager l'utilisation rationnelle des excédents agricoles qui se créent de temps à autre" constitue l'un des objectifs signalés par l'Assemblée générale dans sa résolution 827 (IX). La FAO étudie cet aspect de la question d'un point de vue nouveau et très constructif, à savoir en prévoyant la création éventuelle d'un Fonds alimentaire mondial, autrement dit, en reprenant la même proposition que celle que je viens de mentionner et qui doit retenir notre attention en raison de son lien avec le SUNFED.

En résumé, Monsieur le Président, le rapport de la FAO contient les idées concrètes suivantes, que ma délégation a le plaisir d'appuyer et de soumettre à l'examen des membres de la Commission :

Premièrement : Les objectifs suivants : "élever les niveaux de production et les normes de consommation des produits alimentaires, combattre la malnutrition chronique et encourager l'utilisation rationnelle des excédents agricoles qui se créent de temps à autres" pourraient être réalisés grâce à un Fonds alimentaire mondial, qui serait créé dans le cadre du SUNFED. Ce système correspond, pour ce qui est de l'essentiel, à celui de la réserve proposée dans le rapport de Sir John Boyd Orr, mais il est conçu sous une forme plus large et en différant, notamment en ce qui concerne la composition, compte tenu des études les plus récentes.

Deuxièmement : "Pour contribuer à porter secours, en cas d'urgence" on pourrait prévoir la création d'un fonds spécial de secours.

En outre, ma délégation propose que pour stabiliser les cours - objectif que nous continuons à considérer comme fondamental - on crée un système de coordination entre les diverses réserves nationales.

Avec ces idées, d'autres méritent de retenir notre attention. La délégation costa-ricienne ne veut pas manquer de mentionner tout spécialement le plan élaboré par divers membres du Sénat des Etats-Unis d'Amérique, parmi lesquels figure M. Hubert Humphrey, délégué de son pays à la présente session de l'Assemblée générale. Ce plan prévoit la création d'une banque mondiale de produits alimentaires où les pays membres pourraient obtenir des prêts sous forme de produits alimentaires ou de fibres végétales, qu'ils pourraient rembourser quand il leur serait possible, soit en nature avec d'autres matières premières, soit en espèces.

Ce projet révèle à quel point les hommes d'Etat les plus éclairés des différents pays continuent de se préoccuper des problèmes alimentaires et désirent les résoudre sur le plan international.

En conclusion, Monsieur le Président, ma délégation voudrait insister sur la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver la solution des problèmes qui nous occupent. En effet, il est vraiment inhumain qu'en 1957 autant de millions de personnes connaissent encore la faim et la sous-alimentation et qu'il en meure un aussi grand nombre pour ces mêmes raisons.

Nous ne pouvons rester impassibles devant le fait qu'une grande partie des travailleurs du monde reçoivent des salaires excessivement bas qui ne leur permettent pas de vivre de façon convenable. Cet état de choses est dû non seulement à la mauvaise répartition des produits élémentaires du monde, mais encore à l'instabilité des prix, des matières premières et des produits alimentaires.

Il semble paradoxal que pour ces raisons et à cause de cette instabilité, les travailleurs agricoles des pays insuffisamment développés se trouvent dans une situation économique et sociale aussi désavantagée par rapport aux travailleurs industriels des pays développés, ou, qu'en dernière analyse, les pays essentiellement agricoles aient un niveau de vie aussi inférieur à celui des pays industriels. Tant que nous ne mettrons pas en pratique un système qui permettra de stabiliser les prix des produits agricoles sur le marché international, nous continuerons à connaître cette situation intolérable où les pays agricoles vendent à bas prix et achètent à des prix élevés, tandis que les pays industriels vendent cher et achètent à bas prix, système qui, non seulement joue au détriment d'un grand nombre de pays, mais aussi - ce qui est plus grave - de chacun des êtres humains qui y vivent.